

Écoles maternelle et élémentaire de Mazières-en-Gâtine

Premier Conseil des écoles

Judi 14 novembre 2013 – 18h00-20h25

Présidente du Conseil : Madame Coralie GUILLEMAIN, directrice de l'école élémentaire.

Secrétaire de séance : Madame Karine OLIVIER, parent d'élève.

Personnes présentes : Mme Isabelle CADU, directrice de l'école maternelle, Mme Coralie GUILLEMAIN, directrice de l'école élémentaire, Mme Annette PRAUD, Mme Véronique THOMAS, Mme Mathilde BREMAUD, Mme Valérie ARRIGNON, Mme Solenne JALAIS, enseignantes, Mme Nicole FORTUNE, Marie de Mazières-en-Gâtine, M. Bernard RENOUX, Communauté de communes, M. Serge PACAUD, DDEN, Mme CERNIAC, Mme OLIVIER, Mme HUOT, Mme BERNARDIN, M. METAIS, Mme JEAN, Mme SICLET, Mme BRANGER, Mme BILLAUDEAU et Mme ROULLET, représentants des parents d'élèves.

Personnes excusées : Mme HADACEK, Mme ROUSSEAU

Présentation de l'ordre du jour

1 - Présentation des équipes pédagogiques et effectifs

École maternelle

Annette PRAUD : 4 TPS (entrée en janvier) 8 PS et 16 MS = soient 24 élèves (28 en janvier)

Isabelle CADU : 6 MS et 18 GS = 24 élèves

Soient 52 élèves .

Travaillent également à l'école maternelle : Madame Laurence SICOT, ATSEM et Madame Cécile BAHUAU, ATSEM. Un contrat aidé a été nommé à l'école maternelle pour 20h par semaine : Mme Séverine ROUVREAU. Elle assurera notamment une aide administrative pour la directrice. Son contrat est prévu pour une durée d'un an, reconductible une fois.

École élémentaire

Véronique THOMAS : 15 CP

Solenne JALAIS : 20 CE1

Mathilde BREMAUD : 18 CE2 et 5 CM1 = 23 élèves

Coralie GUILLEMAIN et Valérie ARRIGNON, remplaçante d'Aurélié COULAIS : 5 CM1 et 18 CM2 = 23 élèves

Soient 81 élèves.

Il n'y a plus d'enseignant remplaçant rattaché à l'école élémentaire,

L'école élémentaire a opté pour une organisation en décrochage. Les élèves de CM1 continuent de travailler avec d'autres enseignantes pour les matières d'histoire, de géographie, et de sciences, Cela permet qu'ils continuent d'avoir une culture commune et des temps ensemble afin de mieux se retrouver en classe de CM2.

Le retour des élèves sur cette organisation est positif.

Une équipe du RASED exerce également une présence active dans les écoles : Madame HADACEK (maîtresse E), Madame GRINGOZ (maîtresse G) et Madame ROUSSEAU (psychologue scolaire).

Notre médecin scolaire est le Dr DE BAILLENX : c'est elle qu'il faut contacter en cas de nécessité de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé. Elle intervient tant auprès des élèves de l'élémentaire qu'auprès des maternelles car il n'y a pas de médecin de PMI sur le secteur.

Les élèves de MS recevront la visite d'une infirmière de la PMI. Ceux de CE1 recevront la visite de Mme Fabienne DORCKEL, infirmière du collège Roger Thabault vers le début de l'année 2014.

2- Règlement Intérieur

Rappel : toutes les écoles du Département répondent du règlement départemental. Le règlement intérieur des écoles maternelle et élémentaire précise des dispositions qui sont propres aux écoles (exemple : les horaires), et souligne des points importants pour les enseignantes.

Ce règlement a changé suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les membres du Conseil ont été invités à le lire avant celui-ci. Il est en vigueur dans les écoles depuis fin août 2013.

Lecture du règlement intérieur des écoles maternelle et élémentaire.

Quelques modifications de termes ont été apportées : point 2-1 « Directeur Académique » (non plus « Inspecteur d'Académie ») ; point 3-2 « Aide pédagogique Complémentaire (APC) » (non plus « aide personnalisée ») et « 1h » (non plus « 2h ») ; point 5-2 « Avant 8h50, les enfants déposés devant le portail de l'école sont sous la responsabilité de leurs parents » (non plus « les enfants ne sont sous la responsabilité d'aucun adulte ») ; point 8-2 « limiter le port d'accessoires gênants pour le travail en classe et dangereux dans la cour (bracelets, écharpe de longueur inapproprié à l'âge de l'enfant, ...) ».

Un rappel dans les classes de l'élémentaire sera fait au sujet de la sortie de l'école élémentaire et de la sécurité. La directrice adressera également une note aux familles pour rappeler ces mêmes règles de sécurité aux abords de la sortie rue du Pinier et rappelant la responsabilité des parents.

La directrice de l'école maternelle a été interpellée au sujet de cas de scarlatine qui s'étaient déclarés chez certains des élèves de son école. Madame Cadu a reçu un courrier de parents à ce sujet. Elle a expliqué qu'elle s'est tournée vers le médecin scolaire dès le premier signalement d'un cas, et qu'elle n'a pas diffusé cette information aux familles suite aux recommandations du médecin scolaire.

Madame Olivier a pris la parole pour faire part au Conseil du courriel qu'elle a elle-même reçu à ce sujet, concernant les problèmes de santé d'un parent ayant besoin d'avoir ce type d'information, et s'inquiétant notamment de la propreté du sable qui pourrait être vecteur de maladie. Madame Olivier s'est renseignée à ce sujet auprès de la Communauté de communes ; les bacs à sable sont ratissés manuellement lors de chaque vacances scolaires. En effet le fait de retourner, d'aérer le sable tue les bactéries. De plus de Mars à octobre un répulsif chat est répandu une fois par mois. Il n'est pas nécessaire de le faire en hiver. D'autre part, du sable propre est livré dès qu'il n'y en a plus assez (raison de sécurité également). Pour le bac à sable de Mazières celui-ci a été ratissé, retourné, aéré pour la dernière fois lors des vacances de la Toussaint (semaine 43) et le répulsif chat a également été répandu. Concernant la scarlatine, comme indiqué plus haut, il n'est pas obligatoire de prévenir l'école en cas de maladie, seule la gale doit être signalée. La scarlatine ne s'attrape pas par le contact avec le sable ou les déjections animales mais se propage dans l'air, au contact de coulement de nez etc....

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité. Il sera distribué pour signature à chaque famille.

3 - Bilan des actions de l'année 2012-2013

Concernant l'organisation pédagogique, tous les projets (Panneau de la mare, école au cinéma, Du jardin à l'assiette, l'exposition à Saint Marc La Lande) ont permis de fédérer et dynamiser l'équipe comme les élèves. Ces projets ont permis aux élèves d'acquérir de nouvelles connaissances, et de s'inscrire dans une démarche d'ouverture culturelle et intellectuelle aussi bien sur l'extérieur proche (école) comme sur le lointain (Paris),

Les portes-vues et les outils pour l'étude de la langue sont intéressants : dans la mesure où les leçons sont réutilisées et enrichies, cela permet de passer plus de temps sur l'entraînement en classe. Les natures et fonctions des mots dans la phrase sont des notions qui sont de mieux en mieux assimilées.

Les élèves en difficultés ont développé une relation de confiance avec les enseignantes de leur classe comme celles du RASED. Les maîtresses E et G ont été très présentes, notamment car 6 de nos élèves ont été orientés, et que cela présuppose un suivi et un travail assez important.

4 - Actions inscrites au projet d'école

Actions sportives dans les écoles

- USEP
- Gym Petits
- Natation CE1
- Tennis de table du CP au CM2
- Rugby pour les CM1-CM2

Actions communes aux écoles maternelle et élémentaire

- Prix des Incorruptibles (maternelle et classes de CP et CE1)
- L'arbre dans tous états (de la PS au CM2) : objectifs du projet : comprendre en quoi les arbres sont des êtres vivants, découvrir l'écosystème de l'arbre et la haie, appréhender l'arbre dans son paysage (à l'école, autour de l'école), connaître les usages de l'arbre, s'approprier » l'arbre au travers de productions plastiques (différentes idées de réalisation en volume ou réalisation d'une fresque sur les murs de leur école), pour la classe de CM1-CM2 : partenariat avec le collège autour de ce projet.
- École et cinéma du CP au CM2
- Commanderie de Saint Marc La Lande (de la PS au CM2) : exposition Bernard Devisme et ateliers d'arts plastiques

Actions propres à l'école maternelle

- Fin du projet « Du jardin à l'assiette » avec une dernière sortie au jardin du Val de Flore, le 8 octobre, pour la récolte des légumes.
- Projet inter générationnel avec quelques résidents de la maison de retraite.
- En prévision : sortie sur l'arbre (Coutières ou forêt de Chizé ou Arboretum de Melle).
- Spectacle au CAC à NIORT en janvier.
- Sortie au cinéma à Parthenay (en prévision).

Actions propres à l'école élémentaire

Classe de CP :

- Classe découverte CP du 5 au 7 mai 2014 : thème « rythme et sons » et « équitation » au centre équestre de Lezay (Le Loup Garou) avec la classe des CP-CE1 de Saint Pardoux

Classe de CM1-CM2 :

- Actions de liaison entre le CM et le collège : travail sur la biodiversité, un film en commun du programme « école/collège et cinéma » (*Tomboy*) avec étude du film en collaboration avec une classe de 5ème et leur enseignante de français, Madame Rumeau.

- Pourquoi 14 ? Comment 18 ? : problématique du projet : comment enseigner la « violence de ce conflit » (cf, BO programmes) à des élèves de cycle 3. La Grande Guerre sera abordée au travers de différents médias, différents supports. Les élèves l'étudieront à partir d'un roman porté à l'écran, au travers d'objets et d'affiches authentiques sur lesquels ils iront travailler au Musée et aux Archives de Parthenay. Ils écriront le journal intime d'un Maziérois qui a vécu cette guerre grâce à l'inspiration apportée par ces études et aux commentaires de deux spécialistes (Monsieur Pacaud, ancien directeur de l'école, et Monsieur Drillaud, ancien professeur d'histoire-géographie). Leur productions seront enregistrées et feront l'objet d'une partie d'émission à Radio Gâtine (diffusée le 20/12/13 à 10h). Enfin, leur travail s'achèvera par la réalisation d'une œuvre appelée « monument pour la paix » qui permettra à la classe de participer au concours national et départemental des Petits Artistes de la Mémoire.

Financement des projets : les directrices et les enseignantes remercient la Communauté de communes d'une part (financier principal), l'APE pour l'ensemble de ses actions grâce auxquelles une participation importante est apportée aux projets . Les parents sont également remerciés de répondre présents aux

actions de l'APE, comme à celles des écoles. Ils seront à nouveau sollicités pour une action de vente de saucissons, pour les photos de classes et individuelles, pour l'achat de calendrier. Une opération Tickets U portée par l'école maternelle pourrait être mise en œuvre d'ici la fin de l'année (sous réserve d'acceptation de l'Hyper U de Parthenay. Pour information, le directeur du Super U de Champdeniers ne fait pas ce type d'action). Les profits de ces différentes ventes sont versés sur les caisses des coopératives des écoles qui financent également une partie des projets.

6 - Exercices de sécurité

– Premier exercice incendie : le 10 octobre 2013 à 10h. L'exercice s'est bien déroulé, mais un bref temps de latence a été observé à l'élémentaire du fait que le signal d'alarme est une cloche et que les élèves se sont demandés si c'était l'heure de la récréation qui était sonnée. Monsieur RENOUX a expliqué au Conseil qu'une alarme électrique serait installée dans le courant de l'année civile 2014.

– Exercice de confinement réalisé le 15 octobre 2013 à 10h20. Rien à signaler.

7 - Point sur la cantine : Intervention de Karine OLIVIER

Mme Olivier a été interpellée concernant le manque d'encadrement à la cantine pour les maternelles. Mme Cadu, directrice de l'école maternelle, avait également interpellé la mairie à ce sujet. Un courrier a été envoyé à la mairie par Mme Olivier demande qu'une personne supplémentaire puisse être engagée pour le service de maternelle en indiquant que ce moment de repas est très important pour les enfants, c'est un moment pédagogique (apprentissage du goût, apprentissage de l'utilisation des couverts etc....).

Réponse de Madame le Maire, Nicole FORTUNE :

Madame FORTUNE a expliqué qu'elle avait été interpellée au sujet du manque de personnel pour la surveillance de la cantine. L'organisation qui a été trouvée consiste à avoir d'une part fait glisser un poste de surveillance de l'élémentaire vers la maternelle, d'autre part d'avoir inversé l'ordre de passage au self des élèves de l'élémentaire. Désormais, ce sont les CE2-CM1-CM2 qui partent les premiers au self dans la mesure où ils sont un peu plus autonomes. Ainsi, lorsque les CP-CE1 arrivent (environ 10 minutes – un quart d'heure plus tard), le personnel qui s'occupait des élèves de la maternelle est de nouveau disponible pour le soutien des élèves plus jeunes de l'élémentaire.

8- Point sur les rythmes scolaires : Intervention de Monsieur Bernard RENOUX, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine

Monsieur RENOUX a évoqué le comité de pilotage mis en place pour réfléchir aux APS, et réunissant 29 personnes (Président de la Communauté de communes, élus, directeurs, représentants de parents d'élèves, personnels encadrants, Secrétaire générale). Cinq comités ont déjà eu lieu.

Les élus ont décidé qu'à la rentrée prochaine 2014-2015, les APS (Activités péri-scolaires, gérées par la collectivité) seront mises en œuvre de la manière suivante : deux jours d'APS de 16h à 16h30, et deux jours d'APS de 15h30 à 16h30.

Un comité restreint (8 personnes) est chargé de réfléchir à l'organisation de ces APS, à leur contenu, à la recherche d'intervenants.

Mme CADU,
directrice de l'école maternelle



Mme FORTUNE,
Maire de Mazières en Gâtine



Mme GUILLEMAIN,
directrice de l'école élémentaire



Mme BILLAUDEAU,
parent d'élève

